



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

Unité départementale des Hauts-de-Seine

N° Spécial

05 mars 2024

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL-UD92 du 05 mars 2024

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/SHAL n° 2024-51	05.03.2024	Arrêté préfectoral portant sur la désignation nominative des membres de la commission départementale de conciliation des Hauts-de-Seine	3

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU
LOGEMENT**

Unité départementale des Hauts-de-Seine

Arrêté préfectoral DRIHL/SHAL n°2024-51 du 5 mars 2024 portant sur la désignation nominative des membres de la commission départementale de conciliation des Hauts-de-Seine

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et notamment son article 20 ;

Vu le décret n°2001-653 du 19 juillet 2001 modifié pris pour application dudit article 20 de la loi précitée et relatif aux commissions départementales de conciliation ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRIHL/UDHL 92/SHAL n°2021-105 du 28 mai 2021 portant sur la désignation des organisations de bailleurs et de locataires siégeant à la commission départementale de conciliation des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRIHL/UDHL 92/SHAL n°2021-157 du 18 octobre 2021 modifié portant désignation nominative des membres de la commission départementale de conciliation des Hauts-de-Seine ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture et de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et au logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1er :

Sont nommés représentants des organisations mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral DRIHL/UDHL 92/SHAL n° 2021-105 du 28 mai 2021 :

Sur proposition de :

- ESSET Property Management (ESSET PM)

- Un titulaire,
Monsieur BATTINI-PIERSON Pasquin, en remplacement de Monsieur SIFER Mahel.

- Un remplaçant,
Monsieur COUDERT David, en remplacement de Monsieur BATTINI-PIERSON Pasquin.

- L'Association Régionale des Organismes HLM d'Ile de France (AORIF)

- Un titulaire,
Monsieur VANOVERSCHELDE Damien, en remplacement de Monsieur VASSE Christian.

Article 2 :

Le présent arrêté modifie l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL n° 2021-157 du 18 octobre 2021 modifié portant sur la désignation nominative des membres de la Commission Départementale de Conciliation des Hauts-de-Seine.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice régionale et Interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,
Signé
Pascal GAUCI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>